

Transport solidaire

Le transport solidaire, service géré par le CCAS, a démarré ses activités en septembre 2017. L'équipe de chauffeurs bénévoles apporte ainsi son aide à toutes les personnes sans moyen de déplacement, pour tous leurs besoins courants.

N'hésitez pas à vous renseigner et à vous inscrire en Mairie.



Invitation aux vœux

Les Teiphaliens sont tous invités aux vœux de la municipalité qui se dérouleront le vendredi 12 janvier 2017 à 19 heures à la salle Polyvalente.



AG de La Loco



Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale de l'association La Loco qui se tiendra dans les locaux de l'Ancienne Mairie le **26 janvier 2018 à 19 heures.**

Don du sang

Le 17 janvier 2018



Salle Polyvalente, de 15h 30 à 19h 30
organisé par l'association « Les Amis du Château »

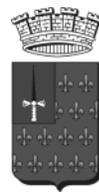
Ville de Tiffauges

Mairie : 5, place Gilles de Rais – B.P. 4 – 85130 Tiffauges – téléphone : 02 51 65 72 25 – fax : 02 51 65 73 31

Courriel : contact@tiffauges.fr – site Internet : www.tiffauges.fr

Heures d'ouverture : du lundi au samedi de 9 H à 12 H 15, mercredi de 14 à 15 H

Permanence des élus : mardi et samedi de 10 à 12 H. Vendredi après-midi sur rendez-vous.



Le Teipha'lien

bulletin municipal de Tiffauges – janvier 2018

Le mot du Maire



Une année qui se termine, c'est toujours l'occasion de regarder en arrière et d'en faire le bilan. Je ne vais pas aujourd'hui vous citer tout ce que fut l'action municipale dans la gestion du quotidien ou des divers dossiers, mais seulement aborder les sujets les plus visibles ou les plus préoccupants pour vous.

Vous aurez des informations plus complètes lors de la cérémonie des vœux à laquelle je vous convie chaleureusement.

À Tiffauges, l'année 2017 aura été marquée par de nombreux travaux dont vous avez eu à subir les désagréments par moments, en particulier au niveau de la circulation.

Après l'enfouissement des réseaux électriques, la réalisation des réseaux d'assainissement, la rue des Douves a été réouverte à la circulation fin décembre. L'aménagement a été fait dans le but principal de sécuriser les abords des écoles.

La réhabilitation de l'ancienne Mairie a duré aussi toute l'année. Les kinés, le centre de soins, l'ostéopathe, la Mutuelle du Val de Sèvre sont prêts à emménager dans leurs locaux respectifs. Les associations teiphaliennes et en particulier le Club de l'Amitié vont pouvoir bénéficier des salles qu'elles attendaient.

Même si des idées sont lancées, en particulier sur le devenir de l'usine Albert et la sauvegarde de l'Église Saint-Nicolas, les réalisations futures vont être de plus en plus conditionnées par les moyens financiers.

Il y a un sujet qui préoccupe beaucoup d'entre vous, c'est le maintien des commerces de proximité. Après la fermeture du Relais des Mousquetaires, vous êtes impatients de voir une réouverture. On sait aujourd'hui, sans pouvoir en dire plus, que deux magasins doivent ouvrir : un dépôt de pain de « boulanger » et une épicerie.

Les démarches administratives sont toujours longues, mais on peut espérer que le dépôt de pain ouvre courant janvier et l'épicerie d'ici quelques mois. C'est de vous ensuite, et de la façon dont vous les ferez travailler, que dépendra la réussite et la pérennité de ces entreprises.

Au nom de la Municipalité, je vous souhaite à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2018, sur les plans personnel, familial, professionnel...

Michel Blanchet



Le Château des Loisirs

Toute l'équipe du Château des Loisirs vous souhaite une très belle année 2018.

Plein de bons moments avec les enfants et leurs familles.



Nous vous proposons une rétrospective de quelques moments passés ensemble en 2017.

Rappelez-vous :

Veillée de l'été 2017 avec le défilé des stars sur le tapis rouge... ambiance au rendez-vous et rétrospective de l'été et des séjours.



Défilé d'Halloween 2017 : nous avons défilé avec les enfants dans les rue de Tiffauges « des bonbons ou un sort ». Nous avons été très bien reçus par les commerçants, habitants ou encore les résidents de la MARPA ... merci à tous pour ce moment de partage !

Réouverture du Melting Pôtes : les jeunes (11/14 ans) sont allés au Bowling et Laser Game de l'Autre Usine à Cholet.

Soirée Animation Enfance-Famille (novembre 2017)

De nombreuses familles se sont déplacées pour venir jouer et partager un moment de plaisir au Château des Loisirs sur le thème des Z'animots. Pendant 2 semaines de nombreuses animations ont eu lieu dans les différentes communes du canton.

Spectacle de Noël (décembre 2017)

Comme chaque année, le Château des Loisirs termine l'année en beauté avec un goûter de Noël pour tous les enfants inscrits en périscolaire. Cette année, l'équipe d'animation avait préparé un conte animé pour les enfants.

Les Projets et animations pour 2018 au Château des Loisirs :

- Renouvellement de notre participation au Prix des Jeunes Lecteurs de Vendée (janvier à juin)

- Participation au projet **Animation Enfance Famille** : nous sommes à la recherche de personne (parents, jeunes, grands parents, assistantes Maternelles, association de Tiffauges...) afin de constituer un groupe pour le futur projet 2018. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître auprès de Laurence Gendron du château des loisirs (tel 02 51 65 75 20). Venez partager vos idées avec nous ! Première réunion en février 2018.

Conseil Municipal du jeudi 21 décembre 2017 (suite)

3 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La loi NOTRe a introduit des dispositions législatives qui modifient le cadre juridique des compétences devant être inscrites dans les statuts des communautés de communes. Les Conseils Municipaux des communes-membres de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification À défaut de délibération dans ce délai, leurs décisions seront réputées favorables. La modification vise à atteindre plusieurs objectifs :

- **Mise en conformité des statuts et des compétences obligatoires et optionnelles** de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne avec le cadre intermédiaire défini en application des dispositions de l'article L.5214-16 du CGCT applicables au 01/01/2018.

- Introduction d'une compétence obligatoire : « **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** » à compter du 01er janvier 2018 (GEMAPI)

- Modification de compétences obligatoires : « **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire** » et « **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux** »

- Introduction de compétences optionnelles : « **Création, aménagement et entretien de la voirie** » pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, et « **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire** »

- Introduction d'une compétence supplémentaire : **Contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours** (la Communauté de Communes se substituera aux communes pour cette contribution)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de nouveaux statuts.

4 - CONVENTION MODIFICATIVE D'UTILISATION DES LOCAUX PAR LE RAM

Le Relais Assistants Maternels interviendra non plus le mardi mais le jeudi afin de prendre en compte l'entretien du local, qui est communal. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette nouvelle convention.*

5 - DIVERS

- Piscine intercommunale de Mortagne-sur-Sèvre : Est-il possible de prévoir un ramassage des enfants dans les communes pour aller à la Piscine, hors temps scolaire ? Une demande va être faite auprès de l'intercommunalité.

- Suite au questionnaire diffusé à l'ensemble des Teiphaliens, Monsieur le Maire indique que le nombre important de réponses confirme l'intérêt porté par les Teiphaliens à ce projet, mais que le questionnaire n'émane pas de la Commune.



Conseil Municipal du jeudi 16 novembre 2017 (suite)

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide d'approuver la résiliation du marché de l'entreprise CHARIER TP, pour motif d'intérêt général.

6 - FONDS DE CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES DOUVES

Il a été transmis à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne une demande de fonds de concours pour le financement de l'opération de réalisation d'un équipement comprenant l'aménagement de la rue des Douves. Le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 50 628,00 € à la Commune de Tiffauges pour assurer le financement de cette opération. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce fonds de concours.

7- RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Considérant que pour l'intérêt des enfants, et pour une meilleure organisation des parents, il convient d'harmoniser l'organisation du temps scolaire entre l'école J-Y COUSTEAU et l'école NOTRE-DAME, le Conseil Municipal décide à 1 voix CONTRE, 7 ABSTENTIONS, 6 voix POUR, que le retour à la semaine de d'enseignement de quatre jours sera remis en place dès la rentrée 2018 à l'école J-Y Cousteau.

8-DIVERS

Suite à la fermeture d'un commerce de proximité dans le centre bourg de Tiffauges, les élus ont reçu des personnes qui souhaiteraient reprendre un commerce de cet ordre. Il est proposé au Conseil Municipal, de prendre position pour l'attribution d'une aide exceptionnelle pour les aider dans ce sens. Cela pourrait prendre la forme d'une prise en charge partielle du loyer. À l'unanimité les élus approuvent cette aide exceptionnelle.

Conseil Municipal du jeudi 21 décembre 2017

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, Mme BRÉMOND, M. GOURDON, adjoints, Mmes Et MM. ARNOU, GUILLET, POUPELIN, PROVOST, TROPÉE

Absents excusés : Mme et MM. GREFF, PAVAGEAU, JOSSE, ROUZIERE, GIRAUDET, MICHINEAU
Procuration : Mme GIRAUDET à Mme POUPELIN, Mme JOSSE à Mme TROPÉE, M. PAVAGEAU à Mme ARNOU

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc BROCHU

1 - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

La liste détaillée est indiquée sur le compte-rendu complet sur tiffauges.eu

2 - AVENANTS POUR LE MARCHÉ DE RÉNOVATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

• Des travaux liés aux lots 2 Menuiserie extérieures et 3 Menuiserie intérieures ont été modifiés et font l'objet d'avenants au marché initial conclu avec l'entreprise CMA. L'avenant du lot 2 s'élève à 339,45 € H.T. et celui du lot 3 à 210,05 € H.T.

Madame ARNOU ne prend pas part au vote ni aux débats. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces avenants.

• Des travaux liés au lot 7 Plafonds et 10 Électricité ont été modifiés et doivent faire l'objet d'un avenant au marché initial :

- Entreprise TECHNI PLAFONDS -127,40 € H.T.
- Entreprise BERNARD -129,54 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces avenants.

• Inter Centres Enfance avec les autres structures du Canton (avril 2018)

• Et de nombreuses sorties de prévues :

- Karting pour les 11/14 ans

• Sortie au Manoir des sciences pour les 3/11 ans ...



Pour nous contacter :

Le Château des Loisirs vous accueille en périscolaire du lundi au vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h

Le mercredi de 7h à 19h et pendant les petites vacances scolaires et l'été.
Service jeunesse : le Melting Pôtes pendant les petites vacances et l'été.

Contact par mail : lechateaudesloisirs@orange.fr ou téléphone 02 51 65 75 20

ÉCOLE PUBLIQUE



L'école Cousteau à la découverte des artistes français

Retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018

Portes ouvertes : samedi 27 janvier - 9h30 à 12h

- Inscriptions pour l'année scolaire en cours et l'année 2018/2019
- Découverte des lieux et de l'équipe pédagogique



Notre escale gastronomique passée, nous sommes partis à la découverte de notre département : la Vendée.

Nos élèves découvrent aussi la richesse culturelle de la France. Chaque semaine ils lèvent le voile, à partir d'un abécédaire, sur un artiste peintre et un chanteur. A l'occasion de la lettre E, ils ont réalisé une fresque éphémère dans la cour de l'école à la manière d'Ernest Pignon-Ernest.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, venez aux portes ouvertes ou contactez l'école au 02.51.65.76.64 ou à l'adresse ce.0850598n@ac-nantes.fr

Directrice : Delphine RICHARD 02.51.65.76.64
www.tiffaugesecolepubliquecousteau.sitew.fr

Le CLIC du Haut-Bocage

Le CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Haut-Bocage - Antenne de Mortagne sur Sèvre, est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil. Un service gratuit, destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans et à leur entourage qui prend en compte tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées à domicile.



Accueil et Information : il vous accueille afin de connaître vos besoins, vos difficultés et vous informe des aides et des services existants près de chez vous (aides et soins à domicile, établissements d'hébergement).

Conseil et Orientation : il évalue vos besoins, vous conseille pour trouver la solution la plus adaptée à votre situation et vous oriente vers les professionnels et établissements adaptés.

Accompagnement et soutien : il vous accompagne dans la prise de contact avec les professionnels, vous soutient dans les démarches administratives et établit avec vous un plan d'aide personnalisé.

Le CLIC, en partenariat avec les professionnels et les communes a pour mission également l'animation du canton avec la mise en place d'actions collectives (réunions d'information, conférences, groupes de parole).

Pour nous contacter :
CLIC du Haut-Bocage - Antenne de Mortagne sur Sèvre
14 route de Poitiers 85290 Mortagne sur Sèvre

Téléphone : 02 51 65 37 22
Fax : 02 51 65 37 27
Email : clic@residencesmortagne.fr

Ouvert au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et sur rendez-vous de 13h30 à 17h.
Permanence sans rendez-vous : le mardi et le jeudi de 9h à 12h30.



L'élaboration de ces pièces réglementaires fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des communes, les Personnes Publiques Associées (PPA) et les habitants afin d'avoir un projet le plus partagé possible.

La phase réglementaire va se poursuivre durant le premier semestre 2018 puis le projet de PLUi pourra être arrêté en Conseil Communautaire. L'enquête publique se déroulera par la suite.

Conseil Municipal du jeudi 16 novembre 2017

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, Mme BRÉMOND, Adjoints, Mmes Et MM. ARNOU, GIRAUDET, PAVAGEAU, GUILLET, MICHINEAU, PROVOST, JOSSE, ROUZIÈRE, TROPÉE
Absents excusés : Mme et MM. Véronique POUPELIN, Jerry GOURDON, Romuald GREFF
Procuration : Mme POUPELIN à Mme GUILLET, M. GOURDON à M. BLANCHET
Secrétaire de séance : M. Franck ROUZIÈRE

1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Renonciation au droit de préemption pour 10 parcelles.

2 - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

La liste détaillée est indiquée sur le compte-rendu complet sur tiffauges.eu

3 - AVENANTS POUR LE MARCHÉ DE RÉNOVATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

Dans le cadre du marché de réaménagement de l'ancienne mairie, des travaux ont été modifiés et doivent donc faire l'objet d'avenants au marché initial :

- Entreprise BILLEAU - 1110,00 € H.T.
- Entreprise AFLUX PLAK. - 250,79 € H.T.
- Entreprise TECHNI PLAFONDS. - 447,69 € H.T.
- Entreprise PELGROM. - 1 176,00 € H.T.
- Entreprise BERNARD + 417,41 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver lesdits avenants.

4 - VENTE DES TERRAINS DU FUTUR LOTISSEMENT « LES ÉRONDES 5 »

Le Conseil Municipal a confié à Vendée-Expansion la réalisation du quartier « Les Érondes », par délibération du 17 12 2007 et du 29 03 2010. Vendée Expansion engage aujourd'hui l'aménagement des 24 lots de la tranche « ZH les Érondes 5 », pour laquelle l'arrêté de permis d'aménager a été délivré le 11 07 2017.

Après délibération, et pris connaissance de l'avis des services des domaines, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre une superficie totale de 18 772 m², au prix de 103 246,00 € HC à Vendée-Expansion.

5-LOTISSEMENT « LES ÉRONDES 1 » - RÉSILIATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Le 25 02 2007, pour l'aménagement de la tranche 1 de la ZH "Les Érondes", un marché de travaux avait été notifié à l'entreprise CHARIER TP (anciennement LAHAYE TP), concernant le carrefour de la rue de Saint Martin et le tourne-à-gauche de la rue de Saint Aubin, pour un montant total de 603 609,97 € HT.

À ce jour, les travaux réalisés sur ce marché s'élèvent à 406 364,98 € HT. Les études d'aménagement de la dernière tranche du quartier des Érondes ont conduit à modifier les travaux à réaliser. Suite à la redéfinition de ces besoins, le marché n'est plus en adéquation avec les attentes et doit être résilié.

Le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



Après avoir débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (**PADD**), pièce maîtresse du projet de PLUi, présenté lors des réunions publiques du 11, 12 et 13 avril 2017, la Communauté de Communes poursuit l'élaboration du PLUi : il s'agit maintenant de traduire règlementairement les orientations d'aménagement inscrites dans ce PADD.

Trois grandes pièces règlementaires vont permettre sa mise en œuvre : le **règlement (écrit et graphique)** et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (**OAP**).

Plusieurs grands objectifs sont poursuivis :

- limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels en réduisant les surfaces en extension et maintenir une agriculture dynamique, densifier les centres-bourgs,
- permettre l'accueil de nouveaux ménages et de nouvelles entreprises,
- préserver et valoriser la qualité de vie des habitants et l'environnement naturel.

Pour répondre à ces objectifs, le territoire va être divisé en quatre types de zones :

- les **zones urbaines (U)** correspondent à ces secteurs déjà urbanisés, physiquement bâtis ou espaces libres dans le tissu urbain (« dents creuses »), bénéficiant de toutes les viabilités (réseaux, accès...) Les zones urbaines sont des espaces immédiatement constructibles.
- les **zones à urbaniser (AU)** correspondent à des secteurs non construits, mais destinés à l'être, à court terme ou à plus long terme.
- les **zones agricoles (A)** correspondant à des secteurs du territoire à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres. Ils sont principalement dédiés à l'activité agricole (terres, sites d'exploitation, etc.)
- les **zones naturelles et forestières (N)** comprennent des secteurs à protéger en raison de leur caractère naturel et de leur intérêt.

Pour chacune de ces zones, sera rédigé un règlement spécifique qui déterminera les occupations et utilisations du sol ainsi que les conditions de constructibilité (implantation de la construction sur la parcelle, aspect extérieur...)

En plus du règlement écrit, l'aménagement des zones à urbaniser et de certains secteurs jugés stratégiques en raison de leur situation géographique par exemple, sera également encadré par des **OAP**. Celles-ci feront figurer des principes d'aménagement relatifs à la forme urbaine, aux déplacements et à l'environnement notamment.



NovaliSs et Horizon Emploi : le rapprochement de 3 territoires

Depuis un an, NovaliSs et Horizon Emploi ont travaillé au projet de rapprochement de leurs structures. Une union qui va se concrétiser, dès le 1er janvier prochain, avec la création d'une seule association. L'objectif : le développement de l'emploi solidaire sur le pays des Herbiers, de Mortagne sur Sèvre et de Pouzauges.

Horizon Emploi devient NovaliSs

Validé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre dernier, Horizon Emploi et NovaliSs deviendront une seule association dès le 1er janvier 2018.

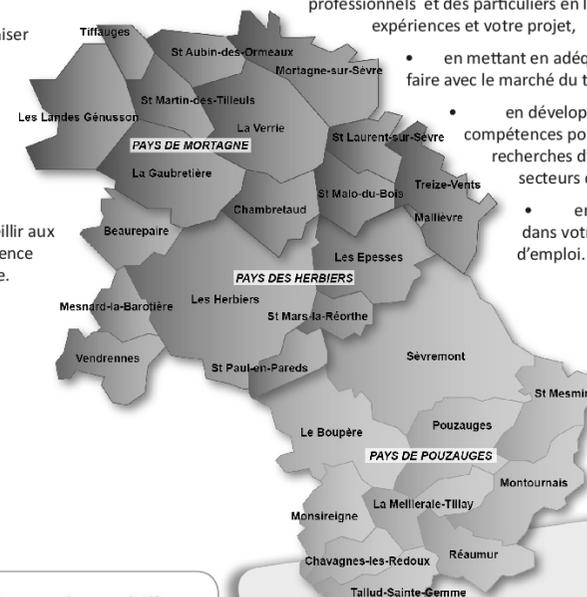
Depuis un an, les deux équipes ont appris à se connaître et à harmoniser leurs pratiques.

Cette nouvelle étape concrétise l'objectif initial du projet : le développement de l'emploi solidaire sur les pays des Herbiers, de Mortagne sur Sèvre et de Pouzauges. Regroupée sous le seul nom de NovaliSs, l'association continuera, comme c'est déjà le cas, à vous accueillir aux Herbiers, à Pouzauges et à la permanence hebdomadaire de Mortagne sur Sèvre.

Vous recherchez un emploi ?

NovaliSs recrute :

- en vous proposant des missions de travail auprès des professionnels et des particuliers en lien avec vos expériences et votre projet,
- en mettant en adéquation votre savoir-faire avec le marché du travail,
- en développant vos compétences pour élargir vos recherches d'emploi vers d'autres secteurs d'activité,
- en vous accompagnant dans votre recherche d'emploi.



La représentante NovaliSs sur votre commune de Tiffauges :

Monique GIRAUDET

NovaliSs et Horizon Emploi en quelques chiffres...

- Plus de 350 salariés accompagnés
- 38 postes en équivalents temps plein
- Un chiffre d'affaires de plus d'1 million d'euros

PROFESSIONNELS

Vous recherchez du personnel (surcroît d'activité, absence, recrutement...) ? NovaliSs peut répondre à votre demande.

PARTICULIERS

Vous avez besoin d'aide ? Ayez le réflexe NovaliSs.

NovaliSs à votre écoute...

Siège social
6 rue des Arts
85500 LES HERBIERS

Antenne
12 rue du Vieux Château
85700 POUZAUGES

Permanence
Centre Petite Enfance - Av. Madeleine
85290 MORTAGNE s/ Sèvre

Tél : 02.51.67.05.56
www.novaliss.fr



L'Association Valentin Haüy

représente et regroupe près de 300 personnes aveugles et malvoyantes du département.

Objectifs :

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle

Voyants :

- Nous avons besoin de votre concours
- Pour faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logements
 - Pour contribuer à l'animation d'un secteur départemental :
 - Accompagner, conduire nos membres à leurs rencontres AVH
 - Donner votre voix pour enregistrer des livres audio

Coordonnées : Association Valentin Haüy
Comité de Vendée - 39bis, rue de la Marne -
BP 639 - 85016 La Roche-sur-Yon cedex

Permanences du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00
Tél : 02 51 37 22 22
Courriel : comite.vendee@avh.asso.fr
Site : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>



Combien sommes-nous ?

La « population légale » au 1er janvier 2018 (suivant le recensement de 2015) est de **1645 Teiphaliens**.

créé par des référents sûreté de la brigade de Gendarmerie, s'adressant aux particuliers, aux commerçants, artisans, chefs d'entreprise, aux secteurs public ou privé, sur lequel vous trouverez une mine d'informations et de fiches conseils en tout genre :

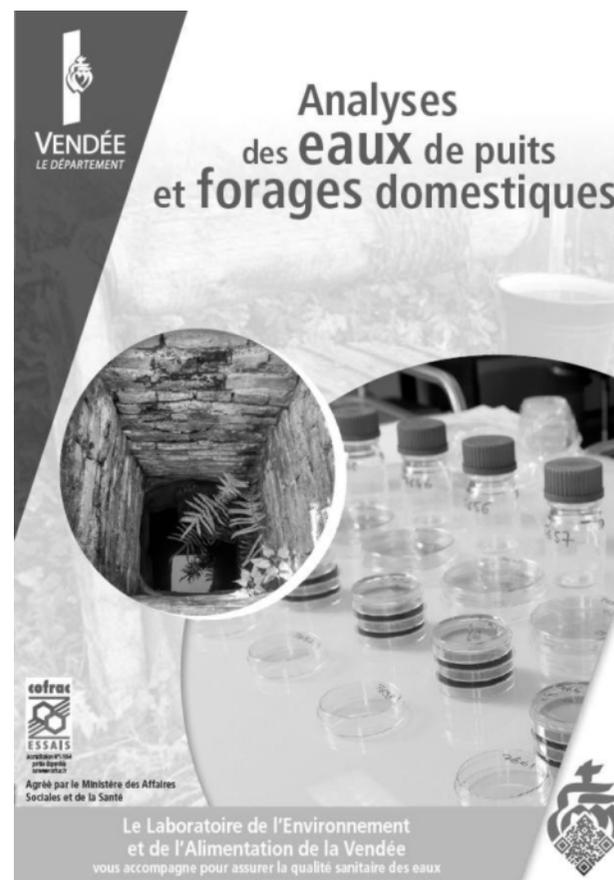
www.referentsurete.com

Référent sûreté

Communiqué du lieutenant Bourreau, de la Brigade de Gendarmerie de Mortagne-sur-Sèvre :

Dans le souci de vous apporter un maximum d'informations et de conseils à diffuser pour lutter contre les actes malveillants, veuillez trouver ci-après un lien vers un site Internet

Analyse des eaux de puits et forages domestiques



Le Département de la Vendée rappelle qu'il met à disposition des collectivités, des autorités sanitaires, des professionnels et des particuliers un outil analytique polyvalent, performant et de proximité : le **Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation**. C'est le seul laboratoire du département agréé par le Ministère, qui réalise des prélèvements et analyses des eaux depuis de nombreuses années.

Rond-point Georges Duval
CS 80802
85021 La Roche-sur-Yon
Cedex

02 51 24 51 51

labo@vendee.fr

Arrêté Préfectoral : interdiction des produits phytopharmaceutiques (rappel)

L'arrêté préfectoral 17-DDTM85-518 du 28 août 2017 nous rappelle qu'**aucune application de produit phytopharmaceutique** ne doit être effectuée à moins de 5 mètres des plans d'eau, mares, sources, puits et forages, ni à moins de 1 mètre des avaloirs, caniveaux et bouches d'égoûts.

